



**BANQUE DE LA REPUBLIQUE
DU BURUNDI
LA DIRECTION**

D1/1388 /2019

Bujumbura, le 30 juillet 2019

**Aux Banques Commerciales (Toutes)
à
BUJUMBURA**

**Objet : Modalités de refinancement de
la campagne café 2019- 2020**

Messieurs,

Dans le but de faciliter le déroulement et le financement bancaire de la campagne café 2019- 2020, la Banque de la République du Burundi prend les mesures suivantes :

1. Les créances sur les entreprises de la filière café seront mobilisées sans considération de leurs états financiers, et les effets y relatifs subiront une décote de 10% ;
2. Les banques, qui financent la campagne café, se refinanceront à travers le système d'appels d'offres de liquidité. Les soumissions et les adjudications se feront à taux fixe, soit 2% ;
3. La marge à percevoir par les banques sur les crédits en rapport avec cette campagne café est de 6% plus 1% représentant une commission de risque ;
4. La Banque Centrale déterminera le montant de ses interventions sur base des certificats d'entreposage du café parche, signés par les usiniers et authentifiés par l'Autorité de Régulation de la Filière Café du Burundi (ARFIC) ;
5. Le refinancement de la campagne café 2019-2020 prendra fin au 31 mars 2020.

Veillez agréer, Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

BANQUE DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI

Annonciata SENDAZIRASA

2^{ème} Vice-Gouverneur.-



Melchior WAGARA

1^{er} Vice-Gouverneur.-

C.P.I.à :

Monsieur l'Administrateur Directeur Général de l'ARFIC